Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260626-DELIB_2026_80-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 17
Votants 23

Date de la séance : 26 juin 2026
Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON E., RAYMOND L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- ALTERO R., excusé, a donné procuration à GOARANT D. ;
- COCHET C., excusée, a donné procuration à KERHERVE J. ;
- GERMAN M, excusée, a donné procuration à CORNEC M. ;
- LETTY Y., excusé, a donné procuration à PAGNARD G. ;
- NIQUE C., excusée, a donné procuration à TOULARASTEL Ph. ;
- THOMAS M., excusée, a donné procuration à LEBON E.

Rachel CLAYESSEN a été désignée secrétaire de séance.
****

OBJET 7 : ADMINISTRATION GENERALE – ADOPTION DE LA CHARTE DE PROTECTION ET DE BON USAGE DES DONNEES PERSONNELLES

Vu la loi dite Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 ;

Vu le règlement général sur la protection des données ;

La Commune de Saint-Yvi, conformément à ses obligations, doit garantir la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de ses missions, y compris celles accessibles ou manipulées par ses élus.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose aux collectivités territoriales de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter la charte de protection et de bon usage des données personnelles à destination des élus, proposée par notre délégué à la protection des données qu'est le Centre de Gestion du Finistère, afin de :

- Encadrer l'utilisation des données personnelles par les élus dans le respect du RGPD,
- Sensibiliser les élus à leurs obligations en matière de protection des données ;
- Formaliser les bonnes pratiques en matière de sécurité et des supports papier.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260626-DELIB_2026_80-DE

Cette charte s'inscrit dans une démarche proactive de conformité et de responsabilité, en lien avec les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et les obligations en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la charte présentée et annexée ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON E., RAYMOND L., TOULARASTEL Ph., ALTERO R., COCHET C., GERMAN M, LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 26 juin 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 29/06/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte